

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 66/1975 (1975)

Artikel: L'étude indépendante sous contrat : expérience menée à Genève, au Collège Voltaire, depuis septembre 1972

Autor: Bugniet, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'étude indépendante sous contrat

Expérience menée à Genève, au Collège Voltaire, depuis septembre 1972

Expérience complexe pour qui chercherait à en cerner, d'emblée, les multiples aspects, l'étude indépendante sous contrat peut être définie, de façon générale, par le principe simple sur lequel elle se fonde: offrir à des élèves gymnasiaux des degrés 12 et 13 (année précédant la maturité et année de la maturité) la possibilité de choisir, chaque trimestre et dans la plupart des disciplines, entre la présence et la participation aux cours et un travail indépendant dont les caractéristiques principales font l'objet d'un contrat.

Un bref exposé des circonstances dans lesquelles l'étude indépendante a vu le jour permettra de mieux comprendre ses objectifs et expliquera, au moins en partie, pourquoi elle a reçu la forme que nous décrivons plus loin.

L'idée d'étude indépendante sous contrat et sa forme sont l'aboutissement de travaux menés par le conseil paritaire¹ du Collège Voltaire, en 1971-1972, sur l'absentéisme, ses causes et les moyens d'y remédier.

Les discussions qui eurent lieu alors permirent de situer les différents éléments du problème à leur juste place: l'absentéisme exprimait, entre autres choses, la difficulté de certains élèves à s'adapter à une certaine forme d'étude, et le premier objectif vers lequel on devait tendre était donc de trouver de nouveaux moyens de les intéresser à leur travail. On décida d'inciter les élèves à assumer des responsabilités accrues en leur permettant d'exercer des choix fréquents et de différents ordres: choix d'une méthode de travail, choix d'un rythme, choix d'objectifs de travail, choix d'un travail indépendant, individuel ou en groupe, choix d'un travail non indépendant dans une classe aux qualités modifiées par le départ de certains élèves. La solution recherchée devait permettre ces choix, elle devait aussi satisfaire à certaines conditions: l'obtention de la maturité étant l'objectif final, il était nécessaire d'entraîner des élèves indépendants à y parvenir en leur imposant des

¹ Dans chaque école secondaire, un conseil paritaire réunit, sous la présidence du directeur, les représentants du conseil de direction et les représentants élus du corps enseignant, en nombre égal, le directeur non compris. Le conseil paritaire est une commission consultative permanente d'étude de tous les problèmes que la direction, d'une part, et le corps enseignant, d'autre part, désirent aborder en commun. (Art. 9 du règlement de l'enseignement secondaire.)

contrôles réguliers, identiques pour tous, qui leur permettraient de connaître leur situation scolaire; il fallait prévoir que ces élèves ne maîtriseraient pas seuls les difficultés qu'ils allaient rencontrer dans l'exercice de leur liberté, il était donc nécessaire de leur offrir une aide régulière. Respecter ces deux conditions, c'était donner aux élèves et à leurs parents des garanties indispensables de sécurité.

Il fallait aussi que cette solution fût comprise par les élèves comme un choix de méthode et non de contenu, et qu'elle ne comportât pas d'autres choix qui auraient pu fausser ce choix fondamental: c'est la raison pour laquelle il fut décidé que le même maître dirigerait le travail des élèves restant en classe et celui des élèves indépendants.

Il fallait encore qu'elle pût convenir à des élèves de types très variés: aussi bien à ceux qui étaient intéressés par leurs études qu'à ceux qui l'étaient moins, à ceux dont les résultats étaient satisfaisants ou, au contraire, insuffisants, à ceux qui désiraient approfondir un sujet ou combler des lacunes ou viser le programme minimum, à ceux qui travaillaient mieux hors des contraintes scolaires ou à ceux qui tiraient le meilleur parti du travail en classe, gardant le contact avec leurs camarades, sous la conduite du maître.

Deux autres conditions essentielles devaient être réunies: les maîtres enseignant dans une classe d'étude indépendante seraient volontaires; il fallait, d'autre part, leur donner le temps d'aider régulièrement et de façon efficace les élèves indépendants, en dehors des heures de cours: en accord avec les maîtres, la direction du collège décida, avec l'autorisation de la direction de l'enseignement secondaire, de faire bénéficier ces maîtres des aménagements d'horaire nécessaires.

L'étude indépendante fut définie de façon précise, ses principes généraux et modalités d'application furent soumis avec succès à l'approbation de la conférence des maîtres du Collège Voltaire, et l'expérience débuta en septembre 1972 dans une classe de 3^e année² de section latine (3L). En septembre 1973, l'expérience fut poursuivie dans cette classe devenue 4^e² et reprise dans une nouvelle classe de 3L. En septembre 1974, cette deuxième classe devint une 4L et garda l'étude indépendante que l'on étendit alors à deux nouvelles 3^e: une 3^e latine et une 3^e scientifique (3S). Ces extensions progressives représentent une première phase d'expérimentation. Pendant l'année scolaire 1974-1975, une équipe de maîtres connaissant bien la pratique de l'étude indépendante étudia la question difficile d'une généralisation de l'étude indépendante aux degrés 12 et 13. Leurs conclusions permirent de définir de nouvelles solutions, l'une d'elles a été appliquée, en septembre 1975, à toutes les classes de 3^e (11 classes) du Collège Voltaire, tandis que les deux classes de 3^e devenues 4L et 4S poursuivent actuellement l'expérience sous une forme intermédiaire. Les années scolaires 1975-1976 et 1976-1977 constituent donc une deuxième phase d'expérimentation pour l'étude indépendante modifiée et généralisée.

² Le Collège de Genève est une école de culture générale qui prépare aux études universitaires. Il fait suite au 9^e degré de scolarité obligatoire et comprend quatre degrés numérotés 1 (10^e degré de scolarité), 2 (11^e degré de scolarité), 3 (12^e degré de scolarité) et 4 (13^e degré de scolarité).

Nous décrirons successivement la première forme de l'étude indépendante sous contrat, ses conditions d'application et les résultats obtenus dans la première phase d'expérimentation puis nous aborderons les problèmes posés par une généralisation et examinerons la solution qui a été retenue.

1. L'étude indépendante sous contrat: première phase de l'expérience (de septembre 1972 à juin 1975)

1.1. Principes et modalités d'application

Dans une classe de 3^e ou de 4^e où se pratique l'étude indépendante tout élève est libre de choisir les méthodes de travail les plus favorables à son développement:

- ou il bénéficie des conditions de travail en classe,
- ou il bénéficie de l'indépendance convenant à ses besoins, ses intérêts et son rythme personnel de travail.

Le programme de base à parcourir, les objectifs principaux à atteindre sont les mêmes pour tous, quelles que soient les conditions de travail choisies. Ces choix de méthode ont une validité d'un trimestre, ils sont proposés dans toutes les disciplines à l'exception de l'éducation physique.

Le nombre des disciplines qu'un élève peut prendre simultanément en étude indépendante chaque trimestre est limité à trois (les élèves ont confirmé, unanimement, que ce nombre ne devait pas être dépassé).

L'étude indépendante s'effectue sous la direction du maître enseignant dans la classe. Des entretiens avec ce maître sont prévus en moyenne tous les quinze jours, pendant trente ou quarante-cinq minutes, pour permettre à l'élève de bien contrôler la progression de son travail, poser des questions et recevoir l'aide dont il peut avoir besoin.

L'élève n'assiste pas aux cours de la discipline pour laquelle il a choisi l'étude indépendante, cependant, s'il le désire et avec l'accord de son maître, il peut retourner en classe dans les cas suivants: a) pour exposer son travail à ses camarades; b) pour faire un travail intermédiaire noté; c) pour recevoir des informations qu'il ne pourrait obtenir autrement.

En ce qui concerne l'évaluation du travail, l'élève en étude indépendante peut choisir de recevoir des notes intermédiaires (portant sur ses propres travaux, s'il le désire, et/ou sur des travaux communs à tous les élèves de la classe), en revanche, il doit obligatoirement subir, à la fin de chaque trimestre, les mêmes épreuves trimestrielles que ses camarades.

Il n'y a pas de conditions particulières à satisfaire pour pratiquer l'étude indépendante. Tout élève, quels que soient ses résultats scolaires, peut demander à en bénéficier. Cette caractéristique de l'étude indépendante nous paraît essentielle.

La procédure est la suivante: avant les épreuves trimestrielles, l'élève présente sa demande au maître concerné et examine avec lui les

différentes possibilités de travail s'offrant à lui le trimestre suivant (selon sa volonté de parcourir le programme minimum, ou d'approfondir un sujet particulier ou encore de combler ses lacunes). S'il confirme sa décision après avoir reçu ses résultats d'épreuves, il remet au professeur de classe une demande écrite et signée par ses parents. La demande est examinée par la conférence des maîtres de la classe qui émet un préavis et le communique aux intéressés. En cas de préavis défavorable, la décision appartient à l'élève et à ses parents.

Pour chaque demande d'étude indépendante dans une discipline et à un trimestre donnés, un contrat est établi. Il est intitulé *Contrat pour une étude indépendante*, sa validité est précisée («valable pour le ... trimestre de l'année scolaire...»), il comporte les treize rubriques suivantes: 1. Nom, prénom. 2. Classe. 3. Discipline. 4. Objectifs. 5. Programme. 6. Méthode. 7. Moyens. 8. Entretiens avec le professeur. 9. Evaluation intermédiaire. 10. Evaluation finale (forme, genre, date). 11. Divers. 12. Date. 13. Signatures (élève, maître, parent ou répondant).

Ce contrat est dûment rempli par le maître, il porte les signatures citées plus haut, il est établi en cinq exemplaires destinés respectivement au professeur, à l'élève, à ses parents, au professeur de classe et à la direction, et il est renouvelable pour autant que ses conditions aient été satisfaites.

Si, en cours de trimestre, un élève en étude indépendante se trouve en difficulté et que le maître de la discipline concernée ou le conseil de classe jugent souhaitable sa réintégration dans la classe, ils en expriment la recommandation, en cas de demande formelle de l'élève et de ses parents, la réintégration est immédiate.

Si un élève en étude indépendante ne remplit pas les clauses du contrat, le maître concerné exige sa réintégration immédiate et en informe le professeur de classe.

1.2. *Déroulement de l'expérience*

Dans chaque classe où elle est introduite, l'étude indépendante peut être pratiquée pendant cinq trimestres, en 3^e et 4^e années. Le premier trimestre de la classe de 3^e est toujours consacré à la préparation de l'expérience et à l'information des élèves et de leurs parents, il est aussi l'occasion, pour les élèves, de faire connaissance de leurs professeurs et de se familiariser avec leurs méthodes de travail. Pendant ce premier trimestre les maîtres d'une classe d'étude indépendante étudient, au sein de l'équipe qu'ils forment, les principes et les modalités d'application de l'expérience, et élaborent, pour chaque discipline, deux ou trois contrats types portant sur le programme du 2^e trimestre (un contrat type d'approfondissement, un contrat type correspondant au programme minimum et, si cela a un sens pour la discipline considérée, un contrat type de rattrapage). Les contrats types constituent une base concrète de discussion lors des séances d'information des élèves et des parents.

L'expérience se déroule ensuite de la même façon à la fin de chaque trimestre:

- les élèves font leurs choix après discussion avec les maîtres;

- ils confirment ces choix après avoir obtenu leurs résultats d'épreuves trimestrielles;
- la conférence des maîtres de la classe examine les demandes et formule un préavis;
- les contrats définitifs sont transmis et signés;
- l'étude indépendante commence.

1.3. Bilan de l'expérience

Des bilans de l'étude indépendante ont été établis, nous avons tenté d'en faire une synthèse mais ne saurions prétendre cerner ainsi tous les aspects d'une expérience aussi riche que complexe.

Les résultats et remarques exposés plus bas se fondent sur:

- une étude des demandes de contrats (de décembre 1972 à juin 1975);
- les réponses données par les élèves des classes concernées à un premier questionnaire anonyme distribué en mai 1974 et à un second questionnaire anonyme distribué en mai 1975;
- les réactions des maîtres pendant l'expérience et leurs réponses à un questionnaire distribué en mai 1975.

Les élèves ayant eu le choix de pratiquer l'étude indépendante sont au nombre de 73, il nous arrivera parfois de donner des indications en pourcentages qui seront donc des extrapolations.

Les élèves ont presque tous répondu aux questions qui leur étaient posées: nous avons reçu 71 questionnaires.

1.3.1 Opinion des élèves sur l'étude indépendante

Priés de se prononcer pour ou contre l'étude indépendante sous contrat (après en avoir fait l'expérience pendant deux ou cinq trimestres), les élèves répondent ainsi:

97% sont pour;

3% sont contre (soit parce que l'étude indépendante demande trop de travail, soit pour des raisons n'ayant aucun rapport avec la pédagogie).

1.3.2 Participation

De décembre 1972 à juin 1975: 93% des élèves concernés ont choisi au moins une fois un contrat d'étude indépendante dans une discipline. Cette participation, très importante, a augmenté au fur et à mesure que l'expérience se déroulait:

Classes	Trimestres	Elèves
– (3L ₁ , 4L ₁)	5 (de décembre 1972 à juin 1974)	:12 sur 15
– (3L ₂ , 4L ₂)	5 (de décembre 1973 à juin 1975)	:19 sur 19
– (3L ₃)	2 (de décembre 1974 à juin 1975)	:17 sur 19
– (3S ₁)	2 (de décembre 1974 à juin 1975)	:20 sur 20

1.3.3 Abandons et réintégrations forcées en cours de trimestre

Ces deux situations ne se sont présentées que très rarement. Par rapport à l'ensemble des contrats, on ne trouve que 0,3% d'abandons et 0,3% de réintégrations forcées.

1.3.4 Demandes de contrats

De décembre 1972 à juin 1975 le nombre des contrats traités a atteint 325. Si l'on considère uniquement les élèves ayant pratiqué l'étude indépendante (93%), on constate que, d'une classe à l'autre, plus l'expérience progresse dans le temps, plus les nombres moyens de contrats traités par élève et par trimestre augmentent. Sur toute la durée de l'expérience et de façon globale par rapport aux classes, on obtient le résultat suivant: un élève qui choisit l'étude indépendante demande, au cours des 5 trimestres, un nombre total de 7 contrats. Cela n'est bien entendu qu'une indication moyenne.

Si l'on considère globalement les élèves ayant pratiqué l'étude indépendante, on constate que les nombres de contrats demandés par un élève varient, pendant toute l'expérience, du minimum (= 1 seul contrat) au maximum possible (= 15 contrats = 3 contrats à chacun des 5 trimestres). On remarque, d'autre part, qu'en moyenne, à un trimestre donné, pour 1 élève demandant simultanément 3 contrats, il y en a 2 qui demandent 2 contrats et 3 qui demandent 1 seul contrat.

De nombreuses études peuvent être faites pour caractériser très finement les demandes de contrats. En tenant compte des objectifs des élèves par rapport aux disciplines choisies en étude indépendante, de la fréquence des demandes et de la variation de ces demandes on pourrait déterminer différents types de comportement des élèves vis-à-vis de l'étude indépendante. Des recherches de cette nature ne nous semblent pas avoir leur place dans un exposé général. Nous donnerons, cependant, quelques indications sur la nature des contrats demandés.

Gardant la distinction schématique entre contrats d'approfondissement (A) et de rattrapage (R) et contrat minimum (M), nous observons la répartition suivante:

43% des contrats demandés sont des contrats d'approfondissement (A);

43% des contrats demandés sont des contrats minimum (M);

14% des contrats demandés sont des contrats de rattrapage (R).

Ajoutons que, pour ce dernier type de contrat (R), le nombre des demandes a augmenté sensiblement au cours de l'expérience.

Notons aussi que les pourcentages obtenus varient parfois considérablement d'une classe à l'autre:

contrats de type A: de 31% à 50%;

contrats de type M: de 28% à 59%;

contrats de type R: de 0% à 30%.

La participation des élèves à l'expérience étant très forte (93%), les pourcentages obtenus pour les contrats A, M et R dans chaque classe représentaient assez fidèlement, bien que de façon très schématique, le «comportement» et la «situation scolaire» de chacune.

Une différence nette est apparue dans la nature des choix entre les élèves de section latine et de section scientifique. Pour les élèves de section latine, 86% des contrats concernaient des disciplines littéraires ou des sciences humaines et 14% des disciplines scientifiques, alors

qu'en section scientifique, pour une seule classe, il est vrai, et pendant deux trimestres seulement, les pourcentages obtenus étaient 48% pour les disciplines littéraires ou sciences humaines et 52% pour les disciplines scientifiques.

Le classement des contrats fait apparaître d'autres différences: le nombre et la nature des contrats traités varient très sensiblement d'une discipline à l'autre. Nous avons rassemblé ces informations dans le tableau suivant (les nombres qui y figurent sont les nombres réels de demandes et non des pourcentages, sauf indication contraire):

	Nombre de contrats											Total
	Latin	Français	Anglais	Biologie	Philosophie	Allemand	Mathématique	Physique	Histoire	Chimie	Géographie	
Approfondis.	17	27	12	20	32	23	3	0	9	0	0	141 (43%)
Minimum	31	30	29	22	0	5	12	10	0	1	0	140 (43%)
Rattrapage	29	2	10	0	0	1	0	0	0	0	0	44 (14%)
Total	77	59	51	42	32	29	15	10	9	1	0	325
%	23,5	18	15,5	13	10	9	4,5	3	3	0,5	0	

Plusieurs remarques doivent être faites sur les variations observables dans ce tableau:

- les variations existant entre les disciplines doivent être interprétées avec beaucoup de circonspection. Bien que certaines disciplines semblent se prêter au travail indépendant plus naturellement que d'autres, de nombreux facteurs peuvent intervenir dans les choix des élèves: la nature du travail fait en classe, l'abondance et la variété du matériel didactique et des documents à disposition d'un élève indépendant dans telle discipline, le type des relations entre l'élève et le maître, la dotation horaire des disciplines, pour ne citer que ceux-là;
- deux disciplines, la géographie et la chimie, ne sont pratiquement jamais choisies en étude indépendante. Les raisons de cet état de fait paraissent être les suivantes: l'utilisation très fréquente, en géographie, de matériel audio-visuel (télévision, films, etc.) et de documents d'actualité difficilement accessibles aux élèves; pour la chimie, la crainte de choisir l'indépendance dans une science expérimentale dont on ne sait que peu de choses (la chimie n'étant pas enseignée dans les degrés précédents);

- c) deux autres disciplines, la mathématique et l'allemand, assez peu demandées en début d'expérience, sont maintenant l'objet de contrats de plus en plus nombreux.

Nous avons vu, de façon globale, que les demandes de contrats se portent sur neuf des onze disciplines à choix. Lorsqu'on examine de plus près la nature des demandes, on constate que :

- a) le nombre des contrats choisis à un trimestre donné (un, deux ou trois contrats) semble être relativement indépendant de la nature des disciplines choisies qui restent au nombre de neuf dans les trois cas et se présentent à peu près dans l'ordre que nous avons exposé plus haut;
- b) les demandes de deux contrats simultanés se répartissent en dix-huit types (latin+anglais ou français+latin, etc.) sur les soixante-douze possibles. Les demandes de trois contrats simultanés se répartissent aussi en dix-huit types (français+mathématique+biologie ou français+latin+physique, etc.) sur les cinq cent quatre types possibles.

1.3.5 *Entretiens*

Deux questions sur les entretiens ont été posées aux élèves. Par la première, il s'agissait de déterminer si la fréquence, la durée et la forme des entretiens avaient correspondu à leurs besoins. Nous avons obtenu 82% de oui et 18% de non. Les raisons principales invoquées, en cas de réponse négative, sont les suivantes (par ordre d'importance): a) fréquence à augmenter ou à diminuer et durée à augmenter ou à diminuer (les réponses varient d'un élève à un autre); b) difficulté de trouver un moment et un lieu adéquats; c) intervalles trop réguliers entre les entretiens. Parmi les élèves ayant répondu oui, plusieurs ont remarqué qu'en langue étrangère les entretiens leur permettaient de s'exprimer plus, de façon plus continue et plus spontanée.

Par la deuxième question, il s'agissait de savoir si les entretiens avaient permis aux élèves d'évaluer précisément leur travail. Les réponses se répartissent en 68% de oui et 32% de non. Les raisons avancées en cas de réponse négative portent, d'une part, sur l'insuffisance du matériel d'évaluation à disposition, et, d'autre part, sur une préparation trop peu précise des entretiens dans le domaine de l'évaluation.

1.3.6 *Moyens*

Les moyens à disposition, documents et matériel didactique, semblent suffisants à 90% des élèves. Les maîtres, de leur côté, prennent une position différente: 50% d'entre eux trouvent ces moyens insuffisants et expriment le souhait d'obtenir, dans certaines disciplines, un plus grand nombre de livres, d'exercices autocorrectifs et de tests permettant une meilleure évaluation des élèves.

1.3.7 *Temps de travail*

En ce qui concerne le temps de travail, nous avons demandé aux élèves de comparer, dans une discipline donnée, la somme des heures de cours et de travail à la maison au nombre total d'heures consacrées

à la même discipline en étude indépendante. Cette comparaison, dont un terme est nécessairement une extrapolation a livré les résultats suivants:

40% des élèves estiment avoir consacré plus de temps à une discipline prise en étude indépendante,

33% des élèves pensent avoir consacré autant de temps,

27% des élèves estiment avoir passé moins de temps au travail, en étude indépendante, qu'ils ne l'auraient fait autrement.

En outre, il nous a paru important de leur demander si, ayant consacré plus, moins ou autant de temps à leur travail en étude indépendante, ils l'avaient fait volontairement ou par obligation et pourquoi. Globalement, les réponses se distribuent ainsi: 76% des élèves estiment avoir consacré volontairement plus, moins ou autant de temps à leur travail en étude indépendante, alors que 24% se sont trouvés dans l'une de ces situations involontairement ou par obligation.

Une analyse plus détaillée permet de mettre au jour quatre séries de réponses que nous présentons par ordre d'importance croissante (dans chaque série, les raisons avancées par les élèves sont aussi présentées dans cet ordre):

1. *Moins de temps consacré à l'étude indépendante, involontairement*

Raison: «N'étant plus obligé, je n'avais plus de volonté, je faisais tout à la dernière minute.»

2. *Plus de temps consacré à l'étude indépendante, par obligation*

Raisons: Trouver soi-même ce qu'apporte le professeur prend nécessairement plus de temps; nécessité d'obtenir de bons résultats; obligation de parcourir le même programme que la classe.

3. *Moins de temps consacré à l'étude indépendante, volontairement*

Raisons: La paresse est humaine; il faisait beau; autres intérêts; meilleure organisation du travail; plus grande concentration en étude indépendante; meilleur rythme de travail.

4. *Plus de temps consacré à l'étude indépendante, volontairement*

Raisons: Curiosité pour ce genre de travail; désir de s'exercer plus qu'en classe; volonté de rattraper un retard; plus grand intérêt de ce type de travail.

1.3.8 Résultats scolaires, avantages, difficultés et inconvénients de l'étude indépendante

Bien que l'obtention de la maturité ne soit pas le seul objectif des élèves, il est évident qu'une évaluation de l'expérience d'étude indépendante qui n'en tiendrait pas compte serait inacceptable. C'est pourquoi nous abordons la question des résultats scolaires avant de dire comment les élèves et les maîtres jugent cette expérience, quels avantages et quels inconvénients ils lui trouvent, quelles difficultés ils ont rencontrées.

A. RÉSULTATS SCOLAIRES

Se demander quelle est l'influence de l'étude indépendante sur les notes, c'est poser deux questions:

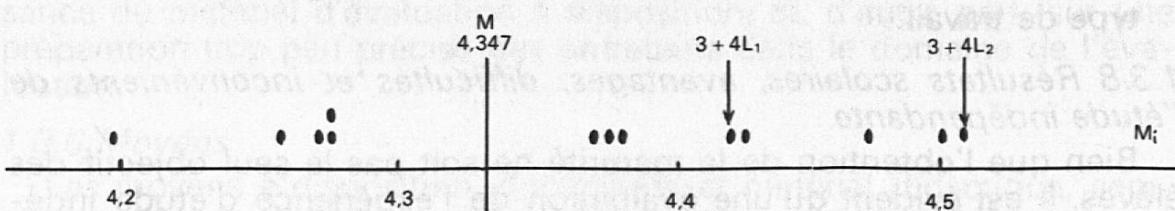
- Les élèves ayant choisi l'étude indépendante en ont-ils bénéficié en ce qui concerne leurs notes?
- Les élèves ayant choisi de rester en classe en ont-ils bénéficié aussi?

On voit immédiatement qu'il est impossible de proposer des réponses objectives: quels eussent été les résultats de tel élève en étude indépendante s'il était resté en classe? Quels eussent été les résultats de ses camarades restés en classe si la classe avait toujours conservé les mêmes caractéristiques? Personne ne peut le savoir. En revanche, il est licite de considérer que tous les élèves d'une classe en étude indépendante bénéficient de conditions de travail particulières, et, par conséquent, de comparer les résultats globaux de ces classes à ceux des autres classes de la même section. A ce point de l'exposé, il est nécessaire de donner quelques précisions sur les critères qui ont conduit à mettre certaines classes, plutôt que d'autres, au bénéfice de l'expérience. Pour déterminer dans quelles classes l'expérience serait tentée, on décida de suivre deux principes: *a)* ne pas tenir compte des résultats scolaires antérieurs, *b)* soit choisir des classes de types différents en ce qui concerne leur unité et la présence, en leur sein, d'élèves non scolaires, soit choisir au hasard.

Définissons maintenant les termes des comparaisons de résultats:

- à chaque classe, nous avons fait correspondre une note M_i , moyenne de tous les résultats obtenus (y compris les notes de maturité) par tous les élèves (ayant réussi ou non) pendant les deux années de 3^e et 4^e;
- les classes comparées sont celles de section latine, de septembre 1971 (un an avant le début de l'expérience) à juin 1975, soit, au total, 13 classes;
- pour mieux situer les moyennes M_i les unes par rapport aux autres, nous avons calculé la moyenne générale M des notes moyennes M_i pour toutes les classes, à l'exception de celles qui ont bénéficié de l'étude indépendante.

Nous obtenons ainsi l'échelle suivante:



où les résultats globaux des classes sont représentés par des points (les classes d'étude indépendante étant indiquées par des flèches).

De ce graphique nous tirerons deux conclusions provisoires: 1) les résultats obtenus par les classes d'étude indépendante n'ont rien d'exceptionnel, ils se situent dans les normes, 2) ces résultats peuvent être jugés bons par rapport à l'ensemble des classes.

On remarquera que nous n'avons pas fait figurer les résultats obtenus par la 4L et la 4S actuellement en étude indépendante. Ceci est dû

au fait que, pour ces classes, l'expérience n'est pas terminée, et, pour la 4S, au fait qu'il s'agit d'une autre section. On peut cependant prévoir que ces classes auront des résultats supérieurs à la moyenne M car, d'une part, les résultats obtenus en 1974-1975 sont 4,368 en 3L et 4,380 en 3S, et, d'autre part, les moyennes s'améliorent en général en 4^e.

Un autre aspect des résultats obtenus par les classes d'étude indépendante nous paraît encourageant: les nombres combinés d'échecs et d'abandons se situent au-dessous de la moyenne des autres classes.

B. DIFFICULTÉS ET INCONVÉNIENTS DE L'ÉTUDE INDÉPENDANTE

Pour connaître l'opinion des élèves sur l'étude indépendante, nous leur avons posé deux questions.

Par la première, il leur était demandé de choisir les jugements qui leur convenaient dans une liste ouverte que nous leur proposions. Nous pouvions ainsi classer les jugements exprimés en fonction du nombre de citations. Les réponses sont exposées dans les parties B et C. Comme, d'autre part, nous désirions connaître les jugements qu'ils portaient plus spontanément sur cette expérience, nous leur avons demandé de dire pourquoi ils étaient pour ou contre l'étude indépendante. Leurs réponses corroborant le point de vue des maîtres, nous en présenterons la synthèse dans la partie D.

Sur l'ensemble des jugements et remarques exprimés en réponse à la première question, ceux qui concernent des difficultés et des inconvénients représentent 28% (74 citations). On remarquera que certaines des difficultés citées ne sauraient être considérées comme des inconvénients de l'étude indépendante.

Les élèves constatent que :

- 1) il est difficile de se mettre au travail (21 citations)
- 2) il est difficile d'organiser son travail (14 citations)
- 3) il est difficile d'évaluer son travail (10 citations)
- 4) ils rencontrent des difficultés à l'épreuve trimestrielle (7 citations)
leurs notes baissent (6 citations)
- 6) le manque de confiance en soi est un obstacle (4 citations)
le manque de contacts avec la classe est gênant (4 citations)
il est difficile de revenir en classe (3 citations)
- 9) ils ont plus de travail qu'en classe (2 citations)
- 10) le manque de confiance de certains maîtres les gêne (1 citation)
le travail n'est pas assez planifié au début du trimestre (1 citation)
un manque de maturité conduit à choisir l'étude indépendante par facilité (1 citation)

C. AVANTAGES DE L'ÉTUDE INDÉPENDANTE

Sont considérés comme des avantages (185 citations) 72% des jugements et remarques exprimés.

Les élèves constatent que :

- 1) leur intérêt pour la discipline choisie s'est accru (35 citations)
leur rythme de travail est mieux adapté (34 citations)
leurs responsabilités sont plus importantes (34 citations)

4)	ils acquièrent une méthode de travail	(25 citations)
5)	ils développent leur esprit critique	(16 citations)
	ils améliorent leurs résultats	(15 citations)
7)	ils ont plus confiance en eux-mêmes	(7 citations)
	ils évaluent mieux leur travail	(6 citations)
9)	ils ont de meilleurs contacts avec leurs maîtres	(3 citations)
10)	ils perdent moins de temps	(2 citations)
	ils peuvent ne pas avoir de notes intermédiaires	(2 citations)
12)	ils se concentrent mieux aux autres cours	(1 citation)
	leur horaire leur donne plus de liberté	(1 citation)
	leur travail est moins scolaire	(1 citation)
	ils peuvent éviter certains maîtres	(1 citation)
	ils peuvent mieux s'exprimer	(1 citation)
	ils font des progrès (sans considérer les notes)	(1 citation)

D. SYNTHÈSE DES JUGEMENTS DES ÉLÈVES ET DES MAÎTRES

Dans la synthèse que nous présentons, les réponses sont classées par ordre d'importance croissante (nombre de citations), celles qui sont communes aux maîtres et aux élèves ne sont affectées d'aucun indice, celles qui sont le fait des élèves portent l'indice (e), celles que les maîtres ont données sont notées (m).

Les jugements des élèves et des maîtres nous paraissent remarquablement convergents: le principe du libre choix d'une méthode sur lequel se fonde l'étude indépendante confère à cette expérience des caractères que tous ressentent comme des avantages.

Ce choix, libre et fréquemment répété, semble avoir une heureuse influence sur:

- 1) le travail des élèves (110 citations)
- 2) le développement de leurs qualités personnelles (29 citations)
- 3) les relations entre les individus (22 citations)
- 4) l'organisation du temps (14 citations)

Les jugements spontanément exprimés dans ces quatre domaines sont les suivants:

1. *En ce qui concerne le travail des élèves* (110 citations)
 - a) Le travail a des *qualités* intéressantes (60 citations): il prépare les élèves au travail universitaire par l'acquisition d'une méthode, il permet l'approfondissement, la recherche, il est plus personnalisé. Les élèves parviennent à une plus grande concentration, une meilleure assimilation, qu'ils soient en étude indépendante ou dans la classe réduite.
Le rendement est meilleur. La qualité (m), la quantité (m), la variété (m), la régularité (e), la rationalité (e) du travail s'accroissent.
 - b) *L'organisation* du travail est plus consciente parce que les élèves sont libres de choisir l'organisation qui leur convient (e): ils choisissent un rythme approprié, ce qui doit être fait (e) et le moment de le faire (e).

c) *L'intérêt au travail grandit parce que la méthode, librement choisie et plus personnelle, permet à l'élève de découvrir ou d'accroître l'intérêt pour une discipline ou pour le travail en général. Le travail indépendant conduit aussi des élèves à mieux apprécier les cours lorsqu'ils reviennent en classe (e).*

2. En ce qui concerne le développement des qualités personnelles des élèves (29 citations)

Les élèves apprennent à assumer la responsabilité de leur travail et leur esprit d'initiative s'accroît.

Les élèves, plus particulièrement ceux qui sont timides, s'expriment plus facilement, qu'ils soient en étude indépendante ou dans la classe réduite, ils prennent de l'assurance.

Les élèves exercent leur volonté (e), ils prennent conscience de leurs capacités (m) et de leurs difficultés (m). Ils acquièrent une plus grande maturité d'esprit (m).

3. En ce qui concerne les relations entre individus (22 citations)

Les relations entre maîtres et élèves s'améliorent parce que les contacts sont de nature différente ou qu'ils sont moins fréquents. Les maîtres connaissent mieux leurs élèves (m), ils ont avec eux des échanges plus riches (m).

Les contacts entre les élèves indépendants et les élèves de la classe ne sont pas perturbés.

4. En ce qui concerne l'organisation du temps (14 citations)

Ceux qui abordent spontanément cette question estiment que l'étude indépendante permet de gagner du temps.

Bien que l'étude indépendante offre tous les avantages que nous venons de citer, elle présente aussi des inconvénients de deux types: des inconvénients inhérents à l'étude indépendante elle-même et des inconvénients nés d'une application inadéquate.

Il est certain que l'étude indépendante entraîne souvent une diminution des contacts entre élèves, que les élèves indépendants ne peuvent plus confronter leurs opinions à celles de leurs camarades, qu'ils ne participent plus aux exercices collectifs et que, parfois, certaines classes sont privées d'éléments très dynamiques.

Il convient, cependant, de nuancer ces affirmations. En effet, on remarque aussi que l'absence de certains élèves permet à d'autres de mieux manifester leur personnalité, que, d'autre part, si le nombre des échanges en classe diminue nécessairement, d'autres échanges se font en dehors de la classe: l'étude indépendante devient un sujet de discussion entre les élèves et leur permet d'apprendre à se mieux connaître, sur un terrain plus neutre que celui de leurs relations habituelles. Ils s'intéressent plus les uns aux autres, prennent conscience des différences existant entre eux et, dans une certaine mesure, les tolèrent mieux. L'étude indépendante peut donc être un facteur de rapprochement entre les élèves.

Des difficultés peuvent naître au niveau de l'application lorsque l'étude indépendante est mal comprise. Un maître qui se vexe du départ de certains élèves et cherche à leur imposer des travaux de

contrôle que ces élèves ressentent comme des règlements de compte, un tel maître fausse totalement l'esprit de l'expérience. Les élèves ont, de leur côté, autant de responsabilité: ceux qui choisissent l'étude indépendante pour en faire le moins possible, c'est-à-dire moins que le minimum, ceux qui ne quittent la classe que pour éviter un maître avec lequel ils pensent, un peu rapidement peut-être, qu'ils ne pourront jamais s'entendre, ceux-là s'exposent à un échec prévisible.

Mis à part ces difficultés, nées d'une incompréhension volontaire ou involontaire des objectifs de l'étude indépendante, il y a celles que l'on peut écarter en améliorant la préparation des entretiens, le matériel mis à disposition des élèves et des maîtres, l'organisation générale de l'expérience, et la coordination du travail des maîtres enseignant la même discipline ou enseignant des disciplines différentes dans la même classe.

Dans l'ensemble, l'opinion des maîtres sur l'étude indépendante est favorable. Bien que cette expérience leur demande beaucoup de travail, ils la jugent positive et stimulante. L'étude indépendante les conduit à mieux cerner les objectifs de leur enseignement et les programmes à parcourir, elle les conduit à une nouvelle conception de l'enseignement qui n'est pas sans rapport avec les principes de l'enseignement modulaire. Ils souhaitent que l'expérience soit élargie pour autant que son coût soit acceptable.

2. L'étude indépendante sous contrat: deuxième phase de l'expérience (de septembre 1975 à juin 1977)

L'intérêt suscité par l'expérience d'étude indépendante chez les élèves et les maîtres justifiait que l'on posât la question de son extension à d'autres classes de 3^e et 4^e (degrés 12 et 13).

Une équipe composée de maîtres expérimentés et de plusieurs membres de la direction du Collège Voltaire tenta d'élaborer une réponse pendant l'année scolaire 1974-1975.

Deux conditions devaient être respectées: 1) il fallait que la solution retenue fût aussi générale que possible, on écarterait toute réponse dont les caractéristiques apparaîtraient comme nécessairement transitoires; 2) le budget devait être raisonnable.

Les discussions furent nombreuses et ardues. Quelles dimensions donner à l'étude indépendante? Tous souhaitaient une généralisation dans les deux degrés, à plus ou moins longue échéance. Mais une objection, connue depuis le début de l'expérience, s'élevait aussitôt: il était irréaliste d'imaginer qu'on pût, dans un avenir relativement proche, étendre à toutes les classes visées l'étude indépendante sous la forme pratiquée jusqu'alors, le budget impliqué eût été trop élevé. Il fallait donc choisir: ou l'on conservait sa forme à l'étude indépendante et l'on renonçait à la proposer dans toutes les classes, ou l'on imaginait une nouvelle forme qui serait généralisable.

Les deux termes de l'alternative furent étudiés. La première possibilité conduisait à une impasse; d'une part, son caractère de généralité était insuffisant et, d'autre part, une question se posait qui restait sans

réponse satisfaisante: dans le cas d'une extension partielle, comment choisir les classes qui seraient mises au bénéfice de l'étude indépendante? Choisir les meilleures classes eût été contraire au principe essentiel de l'étude indépendante qui consiste à offrir à tous les élèves, quels que soient leurs résultats scolaires, la possibilité d'expérimenter cette façon de travailler. Choisir les moins bonnes eût conduit à défavoriser les autres sans raison valable. Enfin, choisir au hasard n'eût pas permis d'éviter les regrets et les tensions dans les classes ne bénéficiant pas de l'étude indépendante. Il fallait donc donner à l'étude indépendante une nouvelle forme qui permettrait d'en généraliser l'application. Tout changement de structure modifierait plus ou moins la nature et la valeur de l'expérience, c'était évident. On s'attacha donc à rechercher tout ce qui limiterait le coût de l'étude indépendante sans trop altérer ses qualités. Deux solutions furent trouvées.

La première réduisait pratiquement à zéro le coût de l'expérience. Elle eût consisté en ceci: dans un degré donné, les élèves d'une section ou de deux sections proches se seraient distribués, trimestre après trimestre, selon leurs choix, entre des maîtres qui se seraient occupés exclusivement d'élèves indépendants et des maîtres qui auraient travaillé exclusivement avec les élèves désirant rester en classe. Outre les difficultés, peut-être surmontables, qu'on imagine au niveau de l'élaboration des horaires des «classes» et au niveau de la prévision des effectifs, outre les problèmes que le libre passage, indispensable, de l'étude indépendante à la «classe» n'eût pas manqué de soulever dans une telle structure, cette solution eût introduit un élément nouveau qui semblait fausser l'esprit de l'étude indépendante: le choix d'une méthode de travail, principe essentiel, risquait d'être parfois subordonné à un choix de personne. Cette proposition fut donc repoussée.

La deuxième solution fut retenue. Ses caractéristiques sont assez proches de celles du système expérimenté jusqu'à la fin de l'année scolaire 1974-1975. La nouvelle forme de l'étude indépendante sous contrat fut définie en tenant compte des conditions et principes suivants:

- 1) l'étude indépendante se fonde avant tout sur un choix de méthode. Le choix d'une discipline, bien qu'important, est secondaire;
- 2) l'étude indépendante n'est pas obligatoire, tout élève doit pouvoir la pratiquer librement, autant de fois qu'il le désire, pour autant que les conditions de travail des maîtres soient respectées;
- 3) l'application de l'étude indépendante ne peut être proposée qu'aux maîtres intéressés par ce type de travail. Ceux qui en sont chargés ne doivent pas accepter en étude indépendante un nombre d'élèves tel qu'ils seraient conduits à dépasser le temps prévu à leur poste pour ce travail.

Afin de limiter sensiblement le coût de l'expérience pour une classe, on décida de réduire de dix à trois le nombre des disciplines en étude indépendante, tout en conservant au poste des maîtres concernés les aménagements initialement prévus. Cette limitation importante était nécessaire, surtout dans les conditions budgétaires actuelles. La deuxième limitation existe quel que soit le système adopté. Pour que

les maîtres puissent travailler dans des conditions acceptables, il faut qu'ils ne prennent pas plus d'élèves en étude indépendante qu'ils ne peuvent en accepter dans le temps dont ils disposent.

Ces deux facteurs déterminent la capacité d'accueil en étude indépendante dans une classe donnée. Cette capacité est difficile à chiffrer car le temps nécessaire à la préparation du matériel et des entretiens varie selon le type des contrats demandés, selon les disciplines, selon les personnes, il varie aussi dans la mesure où un contrat donné peut être choisi par un seul élève ou par plusieurs travaillant en groupe. Nous donnerons de cette capacité une idée générale en avançant un chiffre approximatif qui ne constitue une loi en aucune manière: dans une classe, dix-huit élèves environ pourraient prendre un contrat chaque trimestre. Cette capacité est importante, on peut regretter qu'elle ne le soit pas plus.

La diminution à trois du nombre des disciplines en étude indépendante aura peut-être une influence plus profonde sur la nature et les avantages de cette expérience, mais il est encore trop tôt pour le savoir avec certitude. Il nous semble pourtant que, si les budgets futurs le permettent, l'on devrait viser une structure qui proposerait quatre disciplines en étude indépendante, les choix possibles seraient plus riches et la capacité du système plus grande.

Le nombre possible d'élèves en étude indépendante étant limité, un problème se posera si le nombre des demandes est supérieur à la capacité d'accueil. Il a été décidé qu'aucun critère de choix ne serait fixé a priori. Il appartiendra à la conférence des maîtres de la classe de prendre une décision en fonction de deux principes généraux: 1) donner la priorité aux demandes qui semblent les plus favorables aux élèves en tenant compte de leur situation particulière; 2) donner à tous les élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer l'étude indépendante plusieurs fois, si possible, au cours des cinq trimestres.

Telles sont les seules différences importantes entre l'ancien et le nouveau système d'étude indépendante sous contrat.

De nombreux maîtres s'intéressant à l'expérience, nous avons pu, dès la rentrée 1975-1976, offrir à chaque classe de 3^e trois disciplines en étude indépendante, tout en restant dans les limites budgétaires qui nous étaient imposées. Les disciplines en étude indépendante varient d'une classe à l'autre: français, anglais, mathématique, ou français, italien, philosophie, ou allemand, anglais, biologie, pour ne citer que ces exemples. Le choix des disciplines dans chaque classe a dépendu de plusieurs facteurs: le nombre des maîtres intéressés, la nature des disciplines qu'ils enseignent, notre volonté de garder dans le même degré et la même discipline des maîtres n'ayant pas manifesté le désir d'avoir des classes d'étude indépendante et ceux qui le désirent, la nature des sections, les nombreuses contraintes de répartition des enseignements.

L'étude indépendante sous contrat a été étendue à un degré sous sa forme nouvelle: la phase de généralisation a commencé et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 1976-1977. De nombreuses questions se posent qui ne trouveront pas de réponse avant cette échéance.

3. Conclusion

Les conclusions que nous avons tirées de l'expérience d'étude indépendante sous contrat, telle qu'elle fut initialement conçue, nous ont paru suffisamment encourageantes pour justifier une tentative de généralisation.

S'il n'est pas encore possible de dire, pour ce qui est des résultats scolaires, que l'étude indépendante est un facteur décisif de progrès, on peut affirmer, en revanche, qu'elle n'est pas une cause d'échec et que les élèves ont, dans leur grande majorité, bénéficié de cette expérience quand leurs choix étaient dictés par des raisons positives. La liberté donnée aux élèves de choisir la présence aux cours ou l'étude indépendante, la valeur de l'une et de l'autre étant alors reconnue, leur permet de prendre la responsabilité de leur travail et renforce l'intérêt qu'ils y trouvent. Le nombre des élèves ayant pratiqué l'étude indépendante montre que ce type de travail est une réponse, parmi d'autres, à cette nécessité essentielle : pouvoir exercer des responsabilités librement choisies.

Leur participation au bilan de l'expérience, la qualité de leurs réponses sont autant de preuves de l'intérêt que l'étude indépendante a suscité en eux.

Les maîtres ont été, eux aussi, intéressés par l'expérience. N'est-ce pas un avantage pour les maîtres enseignant la même discipline de pouvoir travailler ensemble à la même entreprise, un bénéfice d'apprendre à mieux connaître les objectifs visés et les méthodes employées dans les différentes disciplines ? N'est-il pas souvent préférable d'enseigner dans une classe dont l'effectif a diminué, dans une classe où une bonne partie des élèves ont voulu rester ? Les maîtres se sont intéressés au travail de préparation de l'expérience, à la pratique de l'étude indépendante, ils ont apprécié les relations qu'ils ont établies avec les élèves lors des entretiens. Ils savent que les changements impliqués par l'étude indépendante sont importants, ils savent aussi qu'ils ont pu les introduire dans des conditions de travail acceptables.

Notons enfin que l'étude indépendante fait partie d'un ensemble de moyens permettant de viser les mêmes objectifs.

Pour mieux adapter l'enseignement à la personnalité, aux goûts et aux aptitudes des élèves, pour leur apprendre à évaluer eux-mêmes ce qu'ils font, pour qu'ils puissent prendre, peu à peu, la responsabilité de leur travail il faut leur donner la liberté et les moyens de faire des choix de méthode et de contenu et les former à cette responsabilité.

Si l'on reconnaît des avantages au travail indépendant, au travail de groupe et au travail en classe, il faut prévoir des locaux adéquats. Si l'on veut former les élèves à des responsabilités de plus en plus importantes, il ne faut pas seulement les informer mais leur apprendre aussi à chercher et à trier eux-mêmes les informations dont ils ont besoin. Pour viser cet objectif les maîtres et les élèves disposent d'un centre de documentation multimedia qui est à la fois un lieu de travail individuel ou collectif, une source d'information incomparable et un instrument de formation.

Si l'on veut tenir compte des différences de niveau et d'aptitude entre les élèves, si l'on admet que tout élève n'acquiert pas du jour au lendemain les démarches propres à chaque discipline, il faut prévoir de mettre à disposition des classes, des groupes et des individus un matériel didactique qui vise tantôt l'appui tantôt l'acquisition de connaissances et de méthodes et permet l'autocorrection dans tous les cas, l'autoévaluation aussi souvent que possible. Cet objectif est celui des maîtres représentant différentes disciplines dans le groupe autotoral, groupe de recherche du Collège Voltaire.

L'étude indépendante sous contrat, libre choix d'une méthode de travail offert aux élèves des deux derniers degrés du collège, s'appuie sur ces moyens indispensables.

L'étude indépendante sous contrat est une idée des maîtres, elle a pris forme grâce à leur travail. L'intérêt que cette expérience a fait naître chez les élèves a conduit leurs parents à soutenir cette entreprise qui n'eût pas été possible sans l'appui du directeur de l'enseignement secondaire, M. Philippe Dubois.

FRANÇOIS BUGNIET
Doyen au Collège Voltaire

François Bugniet, né le 19 novembre 1942 à Paris, licencié ès lettres de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, enseigne l'anglais au Collège Voltaire, à Genève, depuis 1967, nommé doyen au Collège Voltaire en 1971, a publié avec Eric Christen et Jean-Philippe Bolle, une méthode audio-visuelle d'enseignement de l'anglais en première année («BCB Visual Material» Service des moyens audio-visuels de l'enseignement secondaire, Département de l'instruction publique, Genève 1974), prépare une thèse de doctorat en linguistique.